

STRATÉGIES DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Mémoire de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants présenté au
Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement
social et de la condition des personnes handicapées

Octobre 2016



Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants
Canadian Teachers' Federation

www.ctf-fce.ca

Fondée en 1920, la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) est une alliance nationale d'organisations provinciales et territoriales qui représentent près de 231 000 enseignantes et enseignants des écoles élémentaires et secondaires du Canada. Elle adhère à l'organisation internationale des membres de la profession enseignante, l'Internationale de l'Éducation.

Toute une génération d'enfants a grandi dans la pauvreté depuis la résolution adoptée à l'unanimité à la Chambre des communes en 1989 afin de mettre fin à la pauvreté des enfants au Canada et la ratification de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Et nous attendons toujours que les choses s'améliorent. Selon le plus récent rapport de Campagne 2000, la pauvreté a en fait gagné du terrain chez les enfants et les familles par rapport à 1989, au moment de l'adoption de la résolution. En chiffres réels, cela se traduit par 1 334 930 enfants pauvres (19 %) en 2013 contre 1 066 150 (15,8 %) en 1989.

Entre autres effets négatifs, la pauvreté nuit à l'apprentissage et au développement des élèves. Bon nombre d'enfants et de jeunes qui vivent dans une famille à faible revenu éprouvent une motivation moindre à apprendre, accusent un retard de développement cognitif, obtiennent des notes inférieures, participent moins aux activités parascolaires, ont des aspirations de carrière moins élevées, sont plus souvent absents de l'école, fréquentent moins les universités, courent un risque accru d'analphabétisme et présentent des taux de décrochage supérieurs par rapport aux autres. (Hess, 1989)

Le journaliste André Picard remarque que [traduction libre] « les enfants nés de familles à faible revenu sont deux fois plus susceptibles d'aboutir dans des classes pour élèves en difficulté et trois fois plus susceptibles de souffrir de problèmes de santé mentale que les enfants du groupe aux revenus les plus élevés. Ils courent aussi deux fois plus de risques de ne pas finir leurs études secondaires. »

Certains groupes vulnérables continuent d'enregistrer des taux de pauvreté plus élevés que d'autres, par exemple les Autochtones, les nouveaux immigrants et immigrantes, les communautés racialisées, les familles monoparentales dirigées par une femme et les personnes handicapées.

La FCE estime que la réduction de la pauvreté est fondamentalement une question liée aux droits de la personne. Les Nations Unies font observer qu'une stratégie de réduction de la pauvreté fondée sur les droits de la personne reconnaît que la pauvreté, en plus d'être la cause d'un manque de ressources économiques et matérielles, contribue à l'exclusion sociale et porte fondamentalement atteinte à la dignité humaine.

Nelson Mandela a déjà dit que [traduction libre] « comme l'esclavage ou l'apartheid, la pauvreté n'est pas naturelle. Ce sont les hommes qui la créent, et ce sont les hommes qui la vaincront. Vaincre la pauvreté n'est pas un geste de charité. C'est un acte de justice. C'est la protection d'un droit fondamental, le droit à la dignité et à une vie décente. » En outre, les coûts socioéconomiques de l'inaction à l'égard de la pauvreté s'élèvent à des milliards de dollars annuellement. Un rapport de 2011 du Conseil national du bien-être social révèle que la pauvreté coûte aux contribuables 24 milliards de dollars chaque année. Il coûterait beaucoup moins cher de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté.

Comme l'a montré Campagne 2000, les répercussions des investissements publics sous forme de paiements de transfert pour faire baisser le taux de pauvreté sont importantes.

Le gouvernement fédéral a un rôle essentiel à jouer dans la réduction de la pauvreté. Le *Plan anti-pauvreté national pour le Canada* de la campagne Dignité pour touTEs explique pourquoi le gouvernement fédéral devrait occuper la première place dans les efforts pour réduire et, ultimement, éliminer la pauvreté. Les extraits ci-dessous sont tirés du rapport :

La tâche d'éradiquer la pauvreté oblige tous les ordres de gouvernement à travailler en étroite collaboration et de concert avec les autres secteurs. À cet égard, le gouvernement fédéral a un rôle primordial et unique à jouer. En tant que signataire de traités internationaux sur les droits de la personne qui obligent le Canada à s'engager à respecter les droits de la personne, y compris le droit à un niveau de vie satisfaisant, le gouvernement fédéral lui-même doit faire face à certains engagements et faire preuve de leadership. De plus, le gouvernement fédéral est particulièrement bien placé pour s'attaquer à la pauvreté sur le plan national, compte tenu du rôle qu'il joue sur les plans suivants :

- Programmes de sécurité du revenu (ex. : Protection fiscale canadienne pour enfants, Crédit pour taxe sur les produits et services, Prestation fiscale pour le revenu du travail et Supplément de revenu garanti pour les aînés) [plus de 80 % des dépenses au titre des programmes de sécurité du revenu se font au niveau fédéral];

- Programmes et services conçus pour aider économiquement les Inuits, les Premières Nations et les Métis, les nouveaux arrivants et les personnes handicapées; et
- Transferts fédéraux aux provinces et aux territoires dans le cadre de programmes tels [sic] les ententes de transferts canadiens en matière de programmes sociaux et de logements à prix abordable.

Le gouvernement fédéral joue également un rôle décisif quant au revenu, en assurant, par exemple, l'imposition juste et progressive des individus et des entreprises. La politique fiscale est un élément clé d'un plan anti-pauvreté efficace puisqu'elle représente un moyen pour le gouvernement de générer des recettes suffisantes pour soutenir des programmes publics vivants et efficaces par des moyens qui répartissent équitablement les coûts. Le gouvernement fédéral doit s'associer aux efforts de réduction de la pauvreté pour tous les ordres de gouvernement (tout en naviguant entre les distinctions provinciales et territoriales) et au sein du gouvernement fédéral lui-même, en utilisant le savoir collectif et l'action commune pour obtenir un maximum d'effets. Dans une fédération hautement décentralisée comme le Canada, la réussite exige des liens solides entre les gouvernements, y compris une réelle collaboration avec les provinces et les territoires, et l'entretien de rapports avec ceux-ci. (Page 8)

La FCE a la ferme conviction que le moment est venu pour le gouvernement fédéral de faire preuve d'un leadership fort dans ce dossier, où il peut accomplir beaucoup. Elle a six recommandations à cet égard.

Afin d'assurer aux enfants et aux jeunes une voix durable à l'échelon fédéral, la FCE recommande :

Que le gouvernement crée un ministère fédéral des services à l'enfance et à la jeunesse afin d'harmoniser les politiques et les services en collaboration avec un large éventail de groupes intéressés, et d'arriver à de meilleurs résultats pour les enfants, les jeunes et leurs familles.

Dans le budget de 2016, le gouvernement a annoncé la création de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE). La FCE applaudit cette mesure qui réduit aussitôt la pauvreté des enfants de 25 %. Malheureusement, selon le directeur parlementaire du budget (DPB)¹, comme l'ACE n'est pas indexée et que les seuils de revenus ne sont pas ajustés, au fil du temps le montant de l'allocation diminuera pour un nombre de plus en plus grand de ménages, et de moins en moins de ménages seront admissibles à l'ACE. Toujours selon le DPB, « la valeur des montants versés par l'ACE diminuera avec le temps. En 2024-2025, ces montants passeront en dessous de la valeur projetée des prestations de l'ancien système². »

Afin de maintenir les niveaux actuels de prestations, la FCE recommande :

Que l'Allocation canadienne pour enfants et les seuils de revenus soient pleinement indexés.

La FCE félicite également le gouvernement de son intention de mettre en œuvre la stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. En restant fidèle à son engagement en faveur de vastes consultations, le gouvernement permettra l'élaboration d'une stratégie nationale en consultation avec les divers ordres de gouvernement ainsi qu'avec des gouvernements et organismes autochtones, des organisations de la société civile et des personnes qui ont fait l'expérience de la pauvreté.

Cependant, deux des domaines sur lesquels le Comité se concentre nous préoccupent. Premièrement, les régimes d'épargne administrés par le gouvernement profitent aux personnes mieux nanties. Nous sommes d'avis que le Comité devrait prévoir des programmes de remplacement du revenu comme l'assurance-emploi plutôt que des programmes d'épargne inaccessibles pour un grand nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté. Deuxièmement, la FCE est très préoccupée par l'orientation que semble avoir prise le Comité en ce qui concerne l'éducation et la formation. Le document de consultation laisse entendre qu'il devrait y avoir un lien direct entre l'éducation et la formation en vue du marché du travail, et qu'un meilleur lien entraînerait une réduction de la pauvreté. À notre avis, il s'agit d'un faux lien.

¹ www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2016/CCB/CCB_FR.pdf.

² *Ibid.*, p. 11.

Selon le rapport de l'OCDE intitulé *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2015*³, les compétences des jeunes canadiens au regard de l'employabilité se situent aux alentours de la moyenne ou au-dessus de celle-ci (les 25 % supérieurs) pour tous les indicateurs. Cela signifie que les jeunes canadiens sont bien placés pour jouer un rôle dans le monde du travail en pleine évolution, dont l'OCDE prévoit qu'il aura de plus en plus besoin de travailleuses et travailleurs hautement qualifiés.

Un des objectifs du système d'éducation est d'équiper les élèves d'un ensemble de compétences de base qui, combiné à la formation adaptée assurée par l'employeur, leur permettra de s'engager dans une voie professionnelle satisfaisante et sans interruption. Les écoles ne peuvent et ne doivent pas participer à la formation professionnelle. En revanche, elles doivent donner aux élèves la possibilité d'explorer diverses matières et carrières. Et c'est ce qu'elles font. D'un bout à l'autre du pays, les écoles suivent des curriculums qui couvrent les matières traditionnelles comme les mathématiques, les arts et les langues, mais aussi des matières comme le génie, l'entrepreneuriat et le design. À ces cours s'ajoutent des programmes comme les programmes d'éducation coopérative dont l'objectif est d'établir un lien direct entre les études et le monde du travail. Il ne s'agit pas de formation professionnelle, mais d'une préparation à l'emploi. Malheureusement, ces dernières années, des priorités plus étroitement définies ont réduit la portée des curriculums et les possibilités pour les élèves de participer à ces programmes.

On entend parfois dire que le système d'éducation prépare les élèves en vue d'emplois qui n'existent pas encore, pour lesquels ils seront appelés à utiliser des technologies encore à venir afin de régler des problèmes dont on n'a pas encore idée. Les compétences comme la pensée critique et la capacité de résoudre des problèmes et d'effectuer des recherches sont indispensables, car elles sont transférables à n'importe quelle carrière. Parmi les députées et députés, par exemple, figurent d'anciens membres de la profession enseignante, membres du barreau, entrepreneurs et sociologues. Et même si leurs études ne les avaient pas préparés directement à travailler en politique, rares sont ceux ou celles qui nieraient que leurs études les aident encore à mieux faire leur travail.

Des facteurs indépendants de la volonté de l'école ont toutefois une incidence sur la réussite scolaire des élèves, par exemple l'accès à un logement stable, à une nourriture suffisante et à des services sociaux facilement accessibles. Les enfants qui vivent dans la pauvreté sont susceptibles d'obtenir de faibles résultats scolaires parce qu'ils changent constamment de logement, qu'ils ont faim ou qu'ils n'arrivent pas à obtenir les services dont ils ont besoin, par exemple des services de santé mentale.

Une étude réalisée en 2010⁴ par la FCE a révélé que près de six éducatrices et éducateurs sondés sur dix ont indiqué que leur école offrait un programme de déjeuner ou de dîner gratuit. Sept éducatrices et éducateurs du secondaire sur dix ont indiqué que leur école offrait un tel programme, par rapport à environ la moitié des éducatrices et éducateurs de l'élémentaire. Voilà qui constitue un bon départ, mais la présence inégale des programmes de repas d'une région à l'autre du pays demeure un problème.

Le budget de 2016 prévoit l'octroi de 1,481 milliard de dollars sur deux ans pour le logement abordable. La FCE estime qu'un logement stable et abordable est l'un des principaux facteurs de réussite scolaire. C'est pourquoi elle félicite le gouvernement de cette initiative. D'après l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine⁵, « des dizaines de milliers de ménages sont inscrits sur des listes d'attente municipales — et des dizaines de milliers d'unités ont d'urgents besoins de réparations pour être habitables ». Le Fonds d'innovation pour le logement locatif abordable du gouvernement annoncé pour la première fois dans le budget fédéral de 2016, qui doit permettre de créer jusqu'à 4 000 nouveaux logements locatifs abordables sur cinq ans, est loin de répondre aux besoins. Malheureusement, les fonds annoncés dans le budget de 2016 ne suffiront pas à résoudre un problème créé par 25 années de sous-financement.

Dans les circonstances, la FCE recommande :

Que le gouvernement du Canada instaure dès maintenant un nouveau paiement de transfert fédéral aux provinces et territoires destiné à la réduction de la pauvreté. Ce paiement doit aider les provinces et territoires à atteindre les cibles de réduction de la pauvreté énoncées dans la stratégie fédérale de réduction de la pauvreté;

Que le gouvernement du Canada crée, avant 2020, un programme national de dîners à l'école comprenant des subventions pour les élèves dans le besoin;

³ www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/education/perspectives-de-l-ocde-sur-les-competences-2015_9789264235465-fr#.WADVxyTP1qM.

⁴ www.ctf-fce.ca/Research-Library/FP2010_presentation_Mary-Lou_Donnelly.pdf.

⁵ <http://chra-achru.ca/fr/defense-des-interets>.

Que le gouvernement du Canada prenne les mesures nécessaires, avant 2025, pour que les personnes dans le besoin aient accès à un logement abordable, de qualité et assorti de services de soutien.

Quiconque a suivi l'actualité ces derniers temps a entendu parler des conseils et commissions scolaires qui sont forcés de fermer des écoles en raison de la chute du nombre d'inscriptions, une situation qui crée des espaces inutilisés dans les écoles. Dans le contexte des efforts que déploie le gouvernement fédéral en matière de planification et d'infrastructure, les espaces scolaires inutilisés pourraient constituer des occasions à saisir. La plupart des enfants passent entre sept et huit heures par jour à l'école, soit en classe soit dans le cadre d'activités parascolaires. En encourageant les provinces et territoires à utiliser les bâtiments excédentaires, ou même des parties de bâtiments, on pourrait offrir des services dans l'école ou le quartier où les enfants passent la majeure partie de leur temps. Les écoles devraient être conçues ou modernisées de manière à offrir d'autres services sociaux directement dans la communauté. Ce genre d'innovation pourrait réduire les frais liés aux infrastructures physiques, offrir éventuellement une nouvelle source de revenu aux conseils et commissions scolaires et, surtout, fournir aux élèves un accès facile aux services dont ils ont besoin. À cet égard, la FCE recommande :

Que 350 millions de dollars soient transférés aux administrations provinciales et territoriales afin qu'elles financent des initiatives locales auxquelles collaboreront les écoles et les organisations communautaires pour offrir des services aux enfants et aux jeunes, dont des services de santé mentale.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

La FCE recommande :

- 1. Que le gouvernement crée un ministère fédéral des services à l'enfance et à la jeunesse afin d'harmoniser les politiques et les services en collaboration avec un large éventail de groupes intéressés, et d'arriver à de meilleurs résultats pour les enfants, les jeunes et leurs familles;**
- 2. Que l'Allocation canadienne pour enfants et les seuils de revenus soient pleinement indexés;**
- 3. Que le gouvernement du Canada instaure dès maintenant un nouveau paiement de transfert fédéral aux provinces et territoires destiné à la réduction de la pauvreté. Ce paiement doit aider les provinces et territoires à atteindre les cibles de réduction de la pauvreté énoncées dans la stratégie fédérale de réduction de la pauvreté;**
- 4. Que le gouvernement du Canada crée, avant 2020, un programme national de dîners à l'école comprenant des subventions pour les élèves dans le besoin;**
- 5. Que le gouvernement du Canada prenne les mesures nécessaires, avant 2025, pour que les personnes dans le besoin aient accès à un logement abordable, de qualité et assorti de services de soutien;**
- 6. Que 350 millions de dollars soient transférés aux administrations provinciales et territoriales afin qu'elles financent des initiatives locales auxquelles collaboreront les écoles et les organisations communautaires pour offrir des services aux enfants et aux jeunes, dont des services de santé mentale.**